

Lambert COOLEN,  
compositeur liégeois  
v.1580 - 1.VI.1654

---

L'étude des archives de la cathédrale Saint-Lambert à Liège offre pas mal de sujets de réflexion, parfois de surprise. Prises isolément, les décisions des chanoines consignées dans les registres des Conclusions capitulaires (Archives de l'Etat, à Liège) ayant trait à la musique et aux musiciens de l'église ne sont que des notes sèches et sans vie. Regroupées, elles évoquent des coutumes, suggèrent des conflits latents, révèlent des personnalités.

La première moitié du XVIIe siècle, avec ses luttes politiques violentes entre le prince-évêque Ferdinand de Bavière et le peuple de Liège, entre les Liégeois eux-mêmes divisés en Chiroux et Grignoux, les troubles religieux dans les villes toute proches comme Maastricht et dans la région d'Aix-la-Chapelle-Cologne créent une ambiance trouble dont les musiciens subissent les effets.

Il y a déjà plusieurs années, nous avons évoqué les personnalités contrastées de Gilles Hayne (1590-1650), chanoine de Saint-Jean l'Evangéliste, compositeur, fidèle serviteur de Ferdinand de Bavière et de son beau-frère le prince palatin Wolfgang-Wilhelm, duc de Neuburg, de Léonar de Hode-mont (v.1575-1636), le turbulent maître de chant de la cathédrale Saint-Lambert, de Lambert Pietkin (1613-1696), son filleul et successeur (1). Le portrait de Lambert Coolen (Colen, Coelen) retait à esquisser.

A priori, la vie effacée, voire un peu terne de ce musicien de la cathédrale n'a rien d'attirant. Ses oeuvres, écrites dans un style académique issu du XVIe siècle finissant ont pourtant joui d'une faveur qui s'étend assez loin dans le 17e siècle. A preuve le soin que prennent les chanoines de faire recopier 27 antiennes et motets de 6 à 8 voix et basse continue de Lambert Coolen dans le Grand Livre de chœur de Saint-Lambert, achevé en 1645. (2) Quant au motet à 6 voix pour la procession du dimanche des Rameaux que nous joignons au présent Bulletin de la SLgM. comme supplément musical, il provient d'un manuscrit de plain-chant daté, lui, de 1691, ce qui laisse supposer qu'il était encore exécuté à la fin du 17e siècle. Les contradictions propres à ce personnage nous ont incité plus d'attention que ce que nous avons pu écrire à son sujet dans les notices forcément impersonnelles que nous lui avons consacrées dans les dictionnaires M.G.G. et Grove's Dictionary.

\* \* \*

C'est en 1599 que le nom de Lambert Coolen apparaît pour la première fois dans les archives de la cathédrale de Liège. Il reçoit un paiement de 12 muids d'épeautre pour les services qu'il a rendu en qualité de 2<sup>e</sup> des trois duodeni seniori. A cette époque, la hiérarchie de la maîtrise de la cathédrale s'établit comme suit :

1<sup>o</sup> le succentor ou maître de chant, qualifié dans les registres de la Compterie du Grenier, chapitre Exposita, que nous suivons ici, d'Episcopius puerorum, titre qui n'est que le souvenir d'un très ancien usage déformé.

2<sup>o</sup> les deux coronatis. Ce sont deux prêtres musiciens qui remplissent les fonctions d'intonateurs au choeur. Le plus ancien est aussi 2<sup>d</sup> succentor ou monitor choraulium, en raison de la charge d'éducation des enfants de choeur qui lui est impartie.

3<sup>o</sup> Trois duodeni seniori. Ces jeunes musiciens sont trois anciens enfants de choeur atteints par la mue de la voix que le Chapitre conserve néanmoins à son service en raison de leurs aptitudes et de leur zèle. Ils chantent principalement la psalmodie mais aussi les voix intermédiaires du choeur. En échange, ils continuent leurs études musicales au sein de la cathédrale et aux frais du Chapitre. Pour Lambert Coolen, cette situation de duodeno senior se prolonge jusqu'en 1603 ( Saint-Lambert - Compterie du Grenier. Exposita . R.1599-1600 et 1601-1603).

4<sup>o</sup> Les deux organistes (3)

5<sup>o</sup> Les chantres, presque tous des ecclésiastiques, bénéficiers, chanoines de la Petite-Table, chanoines de Saint-Materne (4)

6<sup>o</sup> Les instrumentistes. A ce moment, deux joueurs de cornet, un ou deux de basson, bientôt (1619) un trombone, un théorbe, une basse de viole et le carillonneur, qui joue aussi "la grosse basse".

7<sup>o</sup> enfin les enfants de choeur ou duodeni; ils sont neuf, d'après la fondation de 1291; ce nombre est généralement respecté.

Vers 1600, Lambert Coolen doit avoir 18 à 20 ans, c'est pourquoi nous situons sa date de naissance v.1580. Il a donc reçu sa formation musicale de Dnus Henri Jamaer (+ le 23.X.1619), maître de chant de Saint-Lambert et de ses adjoints, Jacques Chabot et Narthodi Bartholdi (sic).

Depuis 1599, une des deux bourses de Toletto a été assignée à Lambert Coolen; c'est-à-dire qu'il est en liste pour en percevoir les fruits dès que cela sera possible. En effet, les revenus de ces bourses fondées par Dnus Diego de S.Jacobo dictus a Toletto, chanoine de Saint-Lambert d'origine espagnole, décédé à Liège le 8.VII.1575 ne sont pas encore tous récupérés. Une créance sur un débiteur anversois est encore en suspens en 1611 ! Le 9.V.1604, Lambert Coolen adresse une pétition au Chapitre pour percevoir les fruits de la bourse qui lui

a été attribuée cinq ans plus tôt. A quoi les chanoines répondent qu'ils doivent examiner la teneur du testament...

Comme on peut le constater, les décisions à prendre par les autorités, surtout en matière de paiements et de salaires, n'allaient pas plus vite au 17<sup>e</sup> siècle qu'aujourd'hui. Comme excuse, le Chapitre agut du fait qu'on s'est aperçu que certaines bourses ont changé de destination, contrairement au voeu du fondateur (Conclusions capitulaires. R.123-14.XI.1603). En ce qui concerne la "bursa Toletana", elle semble avoir servi, jusque vers 1630, de gages d'attente, alors qu'il s'agissait de permettre à deux anciens duodeni restés au service de l'église de poursuivre des études littéraires et musicales.

Le 15.XII.1606, Lambert Coolen, ancien choral, est engagé comme chantre à Saint-Lambert, à 4 florins par mois, payés par la compterie du Membri Mobilis (Conclusions capitulaires, R.124, f°174v). Mais l'année suivante, Lambert Coolen et Herman Obrecht doivent démissionner de leurs bourses de Tolède (Conclusions capitulaires. R.124. f°218. 27.VII.1607). Aussitôt, l'une de ces bourses est postulée par Jean Stassius pour son fils Lambert, ex-choral, l'autre par Walther Bossart, chantre, "bassantant". Le Chapitre désigne le Doyen et l'Ecolâtre pour "s'enquérir du montant de ces bourses". Ce qui montre que les choses sont loin d'être réglées.

La coutume veut que, dès qu'un des douze bénéfices réservés aux musiciens devient vacant, le moins bien doté soit attribué au plus jeune des chantres, tandis que ceux qui sont déjà pourvus échangent le leur contre un autre plus avantageux. De sorte que tout le monde avance d'une place...ce qui nous permet de repérer au moins une partie des chantres en service à la date de ce changement. C'est dans ces circonstances que, le 13.XII.1611, Lambert Coolen est pourvu de l'autel de Sainte-Aldegonde, un des moins bien dotés de tous (5).

Surprise, le 24.VII.1615, nous trouvons la signature de Lambert Coolen, suivie de la mention "Magister duodenorum". C'est la seule trace que nous ayons trouvée du passage de notre musicien à la collégiale Saint-Denis, à Liège (6). De toutes façons, il doit avoir été assez court puisque déjà le 12.IX.1615, il est promu chanoine de la Petite-Table dans la cathédrale Saint-Lambert, ce qui implique une stricte obligation de résidence et de service. (7) Quelques mois plus tard (18.III.1616), un recès des Conclusions capitulaires fait état d'une supplique - c'est la seule que nous connaissions ! - où Lambert Coolen, "cantor" demande à recevoir une robe comme les autres serviteurs; pétition renvoyée avec accord aux Directeurs (8). Enfin, en avril 1617, la Compterie de l'Aumône signale un paiement de quatre messes dites par Lambert Coolen qui est donc devenu prêtre entre 1615 et 1617 (Cathédrale. Compterie de l'Aumône. R.274. f°80, n° 24).

Le décès du maître de chant Henri Jamaer survenu le 19. X.1619 et son remplacement par Léonard de Hodemont (le 26.X. 1619) ouvrent une ère nouvelle pour la maîtrise de Saint-Lambert. Hodemont est un compositeur résolument moderne (9). Responsable de la musique de la cathédrale, il acquiert des oeuvres nouvelles à plusieurs chœurs avec basse continue et instruments obligés et engage, pour les exécuter, des renforts de chantres et d'instrumentistes "étrangers", c'est-à-dire appartenant à la maîtrise de collégiales liégeoises. Il semble que ces innovations n'aient pas été du goût de tous les chanoines. Plusieurs font la grimace quand vient l'heure de régler les comptes (10). Une algarade avec le chanoine Gilles de Bocholtz - au cours de laquelle Hodemont aurait allégué des raisons fausses - l'incite même à se démettre de ses fonctions de succentor. Mais la cause ne paraît pas laire, l'affaire reste en suspens et Hodemont continue à diriger la maîtrise.

(12)

C'est à cette époque, vers 1620, que Lambert Coolen est nommé intonateur, l'autre étant Henri Petri (depuis 1615). Ce dernier démissionnera le 9.V.1624 et sera remplacé par l'organiste Pierre Probus.

Nous avons vu Lambert Coolen remplir pendant peu de temps une fonction pédagogique (monitor choraulium) à la collégiale Saint-Denis. A partir de 1620 (ou 1624), c'est à la cathédrale qu'il joue ce rôle. C'est ainsi qu'il compèra parmi ses jeunes disciples Nicolas de Jeneffe, organiste de la cathédrale puis du prince-évêque, Lambert Pietkin, futur succentor de S.Lambert, Johannes Furna ou Furnaux, futur maître de chant de la cathédrale d'Anvers. Certes, le parachèvement de leur formation revient au maître de chant, mais Léonard de Hodemont - comme Jean-Noël Hamal un siècle plus tard - est beaucoup plus préoccupé de l'exécution d'oeuvres modernes, de la composition et de l'édition de ses propres oeuvres que de pédagogie musicale. Je gage qu'il se sera déchargé de cette corvée sur cet homme de confiance et musicien talentueux qu'était Lambert Coolen, se réservant d'intervenir quand ces jeunes gens - ainsi que Henry Du Mont, qu'il reçoit un peu plus tard - quand ils ont déjà atteint le stade de compositeur.

Le Chapitre semble avoir apprécié les qualités et les limites de Lambert Coolen. Qualités de sérieux, de monctualité, de conscience professionnelle ; limites d'autorité que lui imposent sa modestie et son humilité. Alors que les Conclusions capitulaires signalent que plusieurs de ses confrères se querellent au point d'en venir aux mains (13), que le maître de chant fait preuve d'indiscipline envers le Chapitre, que les chanoines sont dans un tel désaccord que des décisions qui ne devraient pas entraîner de contestation sont reportées "sine die", le nom de Lambert Coolen n'est jamais évoqué ; sauf pour se voir attribuer dans la hiérarchie ecclésiastique un avancement qu'il n'a même pas sollicité : attribution du bénéfice de la chapelle impériale de Saint-Remacle (15.VII.1627),

(14)

puis canonicat de Saint-Materne (6.X.1634) (15), qui représente le maximum pour un membre du clergé secondaire.

Dans l'entretemps, le caractère vif, irascible même de Léonard de Hodemont lui a valu de sérieuses inimitiés de la part de certains chanoines. Sans pouvoir le prouver, nous soupçonnons Hodemont d'avoir adhéré au parti "populaire" des Grignoux, ce qui a accru l'animosité des nombreux membres du Chapitre partisans des Grignoux. Les réclamations insistantes de Hodemont pour être remboursé de l'achat de musiques nouvelles (apparemment fait sans autorisation préalable) (16) des frais occasionnés par l'engagement de musiciens étrangers, de ceux qu'ont provoqué la messe anniversaire en musique fondée par feu Dnus Stevart (17) s'enlisent dans l'inertie - voulue ? - du Chapitre ou se heurtent à des décisions contraires, telles que "le succentor (...) ne doit pas donner trop d'importance à la musique, mais l'employer normalement, dans une juste mesure, et sous d'autres rapports ( ceux relatifs au budget ? ) se montrer prévoyant ". (18). Cette remarque vise assurément les frais supplémentaires qu'entraîne l'exécution des œuvres modérées à plusieurs chœurs qui nécessitent un nombreux personnel.

Mais Hodemont n'a cure de ces remarques. Confiant dans son talent et, sans doute, sa popularité auprès de certains, il menace de démissionner (9.VII.1625 et 19.XI.1625), exige (bien plus qu'il ne sollicite) la réparation du petit orgue de la chapelle du Saint-Sacrement dans le vieux chœur (10.X.1629), entre en conflit ouvert avec son confrère Jean Bideloz, chanoine de Saint-Materne, personnage peu commode au demeurant, dont il a renvoyé le neveu enfant de chœur (7.II.1631, 19.II.1631). Toutes choses peu importantes en elles-mêmes, mais qui, cumulées, créent un tel climat dans la maîtrise que le Grand Chantre Erasme(de)Xhenceval, responsable et maître de tout ce petit monde à part qui constitue la maîtrise, introduit une "réforme des chantres et des enfants" destinée à "faire disparaître les abus et instaurer un bon régime" (12.XI.1632). A coup sûr, ce nouveau règlement proposé par le Grand Chantre - règlement que nous n'avons pas retrouvé - n'a pas été imaginé par Hodemont. Une opposition ouverte se manifeste d'ailleurs peu après au sein de la maîtrise à l'occasion de la messe de la Victoire des Lévités et des Perses où plusieurs musiciens se sont donné le mot pour être absents (7.I.1633). C'est aussi l'époque où la querelle entre les Chiroux partisans du prince et les Grignoux, soutenus par des émissaires du roi de France hostile à la politique de Ferdinand de Bavière progresse à grands pas.

Cette fois, les choses sont allées trop loin. La réaction des chanoines est catégorique : Léonard de Hodemont est démis de son office de succentor le 25.II.1633 (avec confirmation le 16.III.1633 à propos de son logement).

Pourtant, on ne remplace pas immédiatement Hodemont. Le 23.VI.1633, Jean Bideloz et Pierre Probus présentent leur candidature à l'office de maître de chant, mais les chanoines

en diffèrent la discussion jusqu'à la Saint-Gilles, en raison de l'absence du Grand Chantre. En même temps, ils enjoignent à Mgr Lambertus (Coolen) de continuer à assurer l'intérim (19). C'est tout à fait correct puisque Coolen est le plus ancien des intonateurs. Remarquons cependant qu'il ne s'est pas porté candidat à la succession de Hodemont. Peut-être espérait-il lui aussi lui voir reprendre sa place.

Nous avons vu que Pierre Probus, organiste de la cathédrale depuis 1621, avait remplacé Henri Petri comme intonateur en 1624. Neveu du compositeur Pierre Bonhomme, chanoine de Sainte-Eroix décédé en 1617 (20), il semble avoir eu plus de protections que de mérite personnel. Cela se verra dès le Chapitre général de la Saint-Gilles. D'abord (le 2/IX.1633), le Grand Chantre Xhenceval exhibe le registre des nominations aux divers emplois où il est clairement indiqué que c'est au Cantor qu'appartient le droit de présenter le succentor à l'approbation du Chapitre. Le lendemain, il présente Pierre Probus à ses confrères. Ceux-ci sont divisés - la manoeuvre de la veille le faisait déjà pressentir - ; finalement, ils reportent la décision, arguant qu'ils aimeraient pouvoir choisir entre plusieurs candidats. Ce pourrait être Bideloz et Probus, qui avaient postulé l'emploi, ou Coolen, le plus ancien intonateur et homme sérieux, mais qui n'a pas déposé de candidature, voire Hodemont, dont le talent indéniable continue à séduire, en dépit de son mauvais caractère.

La promotion de Pierre Probus, chanoine de la Petite Table, au rang de chanoine de Saint-Materne, le 30.I.1634, suite au décès très opportun de Dnus Daniel Raymundi (21), le met en position favorable pour faire agréer sa candidature de maître de chant. De fait, à partir de mai 1634, les livres de comptes (Cimpterie du Grenier) font suivre son nom du titre de succentor. Par contre, nous n'avons rien trouvé à ce sujet dans les Conclusions capitulaires. Il semble que Probus se soit arrogé ce titre parce que c'est lui qui dirige les grands offices en musique, laissant à Coolen, peu enthousiaste pour ce genre de choses, le soin d'instruire les duodeni et celui d'assurer le déroulement quotidien des activités de la maîtrise.

Le décès de Hodemont, survenu le 2.IX.1636, aurait dû mettre un point final aux tergiversations du Chapitre. Néanmoins, ce n'est que le 2.III.1640 que la question réapparaît dans les Conclusions capitulaires sous la rubrique "Succentoria reposita et collata". En raison de ses infirmités, Dnus Lambert Coolen demande à être relevé de ses fonctions de succentor; de plus, dans sa lettre de démission, il recommande Lambert Pietkin comme étant le plus apte à remplir cet emploi.

Apparemment, Coolen et Probus ont exercé conjointement la charge de succentor, le premier se laissant peut-être persuader d'abandonner la direction des grands offices au second. Les archives ne sont pas explicites à ce sujet; mais ce qui est certain, c'est que Probus jouissait d'appuis considérables

renforcés par ses exhibitions. Malgré certaines lacunes - il ne paraît pas qu'il ait été compositeur - , le Chapitre le nomme maître de chant le 18.IV.1643 non sans lui intimer l'ordre de ne faire appel à des chantres et instrumentistes étrangers qu'avec la permission expresse du Chapitre ( même pas du Cantor seul ! ). Pietkin, qui était organiste, devint par la même occasion intonateur.

Le règne de Probus ne sera pas très long. Le 25.V.1644, le Chapitre lui reproche des négligences dans le service - c'est le prétexte habituel quand on veut limoger quelqu'un - le révoque de ses fonctions et, le 23.VI.1644, désigne Lambert Pietkin pour le remplacer. Probus a beau protester contre "l'injure" qui lui est faite (9.IX.1644), les chanoines estiment qu'il n'y a rien d'injurieux dans cette destitution et classent l'affaire. Probus restera chanoine de Saint-Materne jusqu'à sa mort (26.IV.1664) sans plus jamais intervenir à la maîtrise.

Quant à notre brave Lambert Coolen, le silence se fait autour de lui. La nomination d'un nouvel intonateur, Everard Briffoz, en 1642, laisse supposer qu'il avait abandonné ce poste deux ans déjà avant la nomination de Pietkin. En 1645, le copiste Jean de Laraszt achève, sur ordre du Chapitre, le Grand Livre de chœur de Saint-Lambert (22) où figurent 22 motets et antiennes (ceux-ci tous dédiés à Sainte-Anne) à 6 et 8 voix avec basse continue composés par Lambert Coolen. Celui-ci rédige son testament le 23.VI.1653 (23). Il meurt paisiblement dans la paroisse Saint-Servais (24), le 31.V.1654; le lendemain, le Chapitre approuve son testament (25). Ainsi disparaissait discrètement, comme il avait vécu, un excellent compositeur que seules sa modestie et sa timidité ont écarté du plus haut sommet de la hiérarchie musicale liégeoise du 17<sup>e</sup> siècle, auquel il pouvait légitimement prétendre.

José QUITIN

#### Notes

1- Cf. QUITIN (J.), Sept motets inédits de Gilles Hayne, musicien liégeois. 1590-1650 - Revue belge de Musicologie, vol.IV, fasc.4, 1950 (184-197) - ID. Lambert Pietkin, Maître de chant de l'Eglise cathédrale de Saint-Lambert, à Liège. 1613-1696. Revue belge de Musicologie, vol.VI, fasc.1. Bruxelles, 1952 (31-51) - ID. Un musicien liégeois, Léonard de Hodemont. 1575(?) - 1636. Notes biographiques. La Vie wallonne, T.XXV, Liège, 1951 (27-45).

2- Nous n'avons transcrit qu'une seule de ces antiennes, un Salve Regina à 8 voix. L'étude de cet ensemble reste à faire. Cf. AUDA (A.), La musique et les musiciens de l'ancien Pays de Liège. Liège, 1930 (161).

3- cf. QUITIN (J.), Orgues, organiers et organistes de l'église cathédrale Notre-Dame et Saint-Lambert à Liège aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles - Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. T.LXXX (1967) (5-58)

- 4- D'après LAHAYE(L.), Les chanoines de Saint-Materne à Saint-Lambert de Liège. Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège. T.XXVII, 1936 (115). Cette nomination nous a échappé dans les Conclusions capitulaires ; d'autre part, le livre des revenus de cet autel (Archives de l'Evêché, Liège. A.II.21 et 22) présente une lacune à cette époque.
- 5- Archives de l'Etat, à Liège- Collégiale Saint-Denis. Manuel aux paiements et redevances du Chapitre. R.343.
- 6- LAHAYE(L.), op. cit. avec confirmation par les Conclusions capitulaires. R.126, f°324 bis.26.XI.1615 et Chanoines de la Petite Table. Paies. R.1614-1615. 22.I.1616. D'une façon générale, sur l'organisation administrative au sein de la cathédrale, voir DUBOIS (A.), Le chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège au XVIIe siècle. Liège, 1949.
- 7- Ces Directeurs étaient outre le Doyen, quelques chanoines chargés d'exécuter les décisions prises par le Chapitre.
- 8- Rappelons l'article consacré à Hodemont dans le Bulletin de la Société liégeoise de Musicologie ( B.11, 1975 (11-18) par melle France LÉFEBVRE, Les villanelles de Léonard de Hodemont Liège 1575-1636 avec, comme supplément musical, la villanelle Dialogo a 3- Tirsi è Filli (éd. Anvers, 1625), transcription et réalisation par J.Quitin, ainsi que la transcription par J.Quitin d'un Kyrie Paschali à 5 voix (Supplément musical au Bulletin n°15, 1976) et du motet Sancta et immaculata Virginitas, pour une voix, un violon et basse continue, n°1 des Sacri concentus(...), Liège, 1630 (Supplément musical au Bulletin n°29, 1980).
- 9- AELg- Cath.S.Lambert- Conclusions capitulaires.R.130.21.V et 9.VI.1621.
- 10- AELg- Compterie du Grenier. Paies.R.1620. Le 2.I.1621, Dnus Coolen mutato duodeno est payé en qualité d'intonateur (coronatis); il semble avoir remplacé Jacques Chabot.
- 11- Querelle assortie d'un match de boxe entre Jean Bideloz et Henri Petri (23 et 26.XI.1633)
- 12- Conclusions capitulaires.R.1626-28, f°192 - Chanoines de la Petite Table.Registrum generale, 1626-29 - LAHAYE, op.cit.
- 13- Conclusions capitulaires, R.1633-34; f°86 - LAHAYE, op.cit.
- 14- Conclusions capitulaires. 21.V.1621, 9.VII et 19.XI.1625, 23.VI.1627.
- 15- Concl.capit., 21.III.1629, 16.II.1633.
- 16- Concl. capit., 22.II.1623
- 17- C'est par erreur que j'ai attribué ce rôle à Lambert Pietkin dans mon article sur ce musicien de la Revue belge de Musicologie, suivant le dicton "On ne prête qu'aux riches!"
- 18- Sur Pierre Bonhomme, voir AUDA, op.cit., pp.81 et 152.
- 19- Cf. AUDA, op. cit., p.153      20- Même source, pp.153-154.
- 21- LAHAYE, op. cit., p.115      22- AELg. Reg. décès Liège, R.22.
- 23- Concl. capit. R.1653-55, f° 137 v.